L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 28 FEVRIER 1879.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle Orléans, 28 février.—Température.—Vents de l'est et du sud, ciel partiellement couvert, hausse de la température et baisse du baromètre.

Nouvelle Orléans, 27 février 1879.

Thermomètre		BAROMÈTRE, Opticien.	
	Fahrenheit.		Centigrade.
6 h. du matin	54	1	1
Midi	60	16	8
3 P. M.	65	18	8
6 P. M.	59	11	11

Statistique météorologique.

Jeudi, 27 février, 3 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes.

Augusta, Géo.	47	Louisville, Ky.	29
Atlanta	45	Memphis, Tenn.	37
Charleston, Tenn.	48	Mobile, Ala.	52
Cairo, Ill.	36	Montgomery, Ala.	47
Chattanooga, Tenn	37	Nashville, Tenn.	33
Cincinnati, O.	29	New Orleans, La.	53
Davenport, Iowa	16	Omaha, Neb.	13
Dubuque, Iowa	11	Pittsburgh, Pa.	21
Galveston, Texas	54	Savannah, Géo.	54
Indianola	55	Shreveport, La.	54
Keokuk, Iowa	22	St Louis, Mo.	31
Key West, Fla.	68	St Paul, Minn.	8
La Crosse, Wi.	14	Vicksburg, Miss.	49
Leavenworth, Kas.	49	Yankton, D. T.	26

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux du plus bas niveau).

Pittsburg	7.00	Nashville, Tenn	10.00
Cairo, Ill	25.11	New Orleans	4.01
Cincinnati, O.	22.05	Omaha, Neb.	4.00
Davenport, Ia.	—	Pittsburgh, Pa.	10.00
Keokuk, Iowa	—	Shreveport, La.	14.05
La Crosse, Wis.	—	St Louis, Mo.	7.02
Leavenworth, K.	2.00	St Paul, Minn.	—
Louisville, Ky.	9.00	Vicksburg, Miss.	23.11
Memphis, Tenn	19.10	Yankton	—

Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

T. W. VAN ORSDEL,
Sergent Signal Corps, U. S. A.,

Mariage, Naissances et Décès de la Nouvelle-Orléans.

Mariages.—Mme James Wilder, une fille.

Mme A. H. Beaulieu, un garçon.
Charles Martin, une fille.
Peter Farrell, un garçon.
J. F. Brunet, une fille.
Joseph W. Stipe, un garçon.
Christopher Colleis, une fille.
E. D. J. Turgeron, jumelles.
E. A. White, une fille.
M. Gomez, une fille.
Pasquale Grejia, un garçon.

Décès.—Cyprien Alexis, 25 ans.
Mme Isabelle Fenter, 49 ans.
Edward Cess, 61 ans.
Alexis Osman, 42 ans.

Les prisonniers de Natchitoches à la cour de circuit des États-Unis.—La séance a été ouverte à dix heures.

Y. Martin, homme de couleur, a comparu à l'assemblée du 21 septembre, et y est resté jusqu'à la fin. En se rendant, après l'ajournement, à la ville de Natchitoches, il a rencontré des hommes armés. Il a vu des escouades entrer chez Blount, dans la ville. Dans une entrevue qu'il a eue avec John G. Lewis, qui était caché dans les broussailles, il a conseillé à Lewis d'aller se réfugier chez lui où il l'a trouvé dans la soirée. Il a donné également à Lewis le conseil d'écrire à M. Pierson pour lui demander à qui il avait à faire; Lewis a écrit la lettre, et M. Pierson lui a répondu qu'il ne voulait pas se mêler de cela, mais ce qu'il y avait de mieux pour lui c'était de suivre l'exemple de Blount et de se constituer prisonnier, sinon il pourrait avoir des conséquences d'un autre genre. Jean Baptiste Pierson, homme de couleur, était au meeting. Après l'ajournement, il est venu dans les environs de la ville de Natchitoches, où il a vu des hommes armés dont il connaissait plusieurs. On ne l'a ni arrêté ni molesté.

John Hudson, homme de couleur, a été arrêté le lundi, c'est-à-dire deux jours après l'assemblée; on l'a amené aux bureaux du shérif, où il est resté un jour et demi, puis a été relâché. Il a reconnu beaucoup des gardes, et leur a demandé le motif de son arrestation; le lui ont répondu qu'il était accusé d'être espion.

Joseph Reed, homme de couleur, qui a toujours été républicain, et qui l'est encore, a voté en 1878, pour les candidats démocrates parce qu'il y a été forcé par M. Jules Mason qui lui a dit, la veille de l'élection, que s'il n'appuyait pas les démocrates, il aurait à en subir les conséquences. Il n'avait pas l'intention de voter, mais après avoir entendu M. Mason, il a pensé qu'il était plus prudent de faire ce qu'on exigeait de lui. Après qu'il eut voté, le capitaine Hussan lui a donné un coup (bâtonné) sur lui disant qu'il devait le garder car il lui servirait de pare-pied dans toute la paroisse. Cet intrigue a été produit en cour; il porte le mot: "voted the democratic ticket"—il a voté pour les candidats démocrates.

M. L. Beat, blanc, a été démocrate jusqu'en 1876, mais a ensuite changé d'opinion politique. Il était au meeting du 21 septembre. En se rendant en ville, il a vu de quinze à vingt hommes armés, parmi lesquels il a reconnu M. M. J. Cunningham, qui avait une corde à la main. M. Beckwith, un des avocats de la défense, a demandé au témoin s'il n'était pas devenu républicain parce qu'il [illegible] à la place de shérif; le témoin a répondu négativement. M. Beckwith lui a demandé si M. Cunningham n'était pas sur le dos du cheval; il a répondu que c'était un rouleau que M. Cunningham tenait à la main droite. "Croyez-vous, continue M. Beckwith, que M. Cunningham ait l'intention de pendre quelqu'un?" le témoin a répondu qu'il n'en savait rien.

A. Wallace, homme de couleur, a voté pour les démocrates parce qu'il y a été forcé, John Trichell lui ayant dit que s'il ne le faisait pas, il en subirait les conséquences. Dans le contre-examen, le témoin a déclaré qu'en 1874 il a voté avec les démocrates—mais en apparence seulement—car un M. Duncan avait offert les noms et y avait substitué ceux des candidats républicains. Il avait fait cela pour se jouer aux démocrates afin d'acquérir de la popularité parmi les blancs.

S. Brown, homme de couleur, né et élevé dans la paroisse, ne se trouvait pas au meeting du 21 septembre. Deux jours après l'assemblée,—le lundi, il a été arrêté, mais on l'a relâché le lendemain. Il y avait, aux bureaux du shérif, une quinzaine de prisonniers comme lui. Le jour où on a mis les détenus en liberté, le colonel Levy leur a dit qu'il faisait bien se comporter, et que si on les voyait de nouveau réunis, il leur arriverait peut-être malheur. Le jour de l'élection, le témoin a soutenu les candidats démocrates parce que MM. Kenner et Boswell l'avaient averti que s'il ne le faisait pas, il aurait à quitter la paroisse. Il a prédit un tirage semblable à celui dont il est question plus haut.

Levy Christian, homme de couleur, habite la paroisse depuis huit ans. Le jour de l'élection, M. Jules Mason lui a donné l'ordre de voter pour les démocrates et il y a obéi. Le témoin a toujours été républicain.

J. Goldston, homme de couleur, né et élevé dans la paroisse, dit que le jour des élections, il se rendait à la ville; il a été arrêté à un pont—Mad Bridge—par M. D. Beal qui lui a dit qu'il pourrait pas aller plus loin, que lui a ensuite demandé les raisons pour lesquelles il désirait aller en ville; il a répondu qu'il voulait voir Blount, qui était son chargé d'affaires. Le lendemain, il a vu des hommes armés, sur la rivière aux Cannes.—Dans le contre-examen, le témoin a déclaré qu'il n'était pas le chef des hommes de couleur qui devaient voter avec les blancs au pont—Mad Bridge; quelques uns seulement des hommes de couleur en route, mais n'a pas remarqué s'ils étaient armés.

E. H. Hawthorne, blanc, a qui l'on a donné un numéro du *Pauper's Friend*, journal publié dans la paroisse Natchitoches, le compte-rendu d'un meeting du deuxième ward—meeting auquel pour la désignation des juges de la paroisse—a déclaré qu'en [illegible] des personnes qui étaient à la réunion, il en a deviné la cause; quelque-un lui a répondu qu'il était le pseudo-général disparu en disant que les nègres marchaient, et que c'est pour le lieu de l'assemblée. Il était [illegible], a ajouté le témoin, que chacun des assistants allait d'amber, mais lui, lui, et son ami A. Cunningham étaient d'avance. Il y avait environ cent personnes au meeting. Le témoin habite la paroisse depuis vingt ans. Il a assisté à trente milices de la ville. Il a vu des gens rassemblés pour agir, mais jamais à vingt de vingt à vingt-cinq des gens armés; il ignore si les autres étaient. Le témoin, qui est démocrate, a assisté deux meetings républicains; il y a vu des blancs et des gens de couleur; les premiers y étaient en nombre. Il a toujours été démocrate. Il a été deux fois parti désireux triomphant, seulement par des moyens frauduleux. Le jury s'est ajourné à cet endroit, vendredi, à 10 heures.

Dix mille dollars frappés à notre revenu ont été livrés, hier matin, à la cour fédérale. Le traqueur, M. Davis, y en a reçu quinze mille de plus demain en [illegible]. Le sous-surintendant, M. [illegible], a reçu de M. Foote la dépêche suivante, qui est datée de Washington: "Le obstacle à l'achat de lingots d'argent [illegible] probablement sérieusement enfoncé, et je serai autorisé à acheter des [illegible] de cent mille onces."

La succession de Mme de Circé.—C'est à la succession de Mme de Circé et non à l'État que la deuxième cour de district a donné gain de cause.

L'État réclamait un droit de mutation de 10 0[0 à la succession de Mme la marquise de Circé. Mme de Circé avait hérité de son mari, mort en 1869, et le droit était réclamé sur le montant de cet héritage en vertu de la loi No 315 de 1855, sect. 7.

La défense a présenté les points suivants:

1° Que Mme de Circé et son mari étaient tous deux français, et comme tels exempts du droit d'après le traité de 1853 entre la France et les États-Unis.

2° Que la loi de 1855 imposant ledit droit est inconstitutionnelle, parce qu'elle viole l'article de la Constitution d'État de 1852, portant que toute loi ne doit embrasser qu'un objet exprimé dans le titre.

3° Que la loi de 1855 qui impose un droit de 10 0[0 sur "tout individu non domicilié dans cet État, etc., etc.," ne saurait s'appliquer à Mme de Circé, qui, bien que domiciliée à l'étranger lors de l'héritage qui lui a été dévolu à la mort de son mari, n'était pas dans le sens de la loi, "non domiciliée dans cet État"; que la femme mariée, à l'exemple du mineur qui n'a d'autre domicile que celui de son tuteur, n'est pas *sui juris*, et n'a d'autre domicile que celui de son mari; que son absence de l'État n'est pas une conséquence de sa volonté ou de son libre arbitre, et qu'enfin un changement de domicile n'a lieu qu'autant qu'il y a exercice d'une volonté libre, *animo manendi*.

4° Que Mme de Circé, en aucun cas, ne peut être considérée comme citoyenne Louisianaise. Le 14e amendement à la Constitution des États-Unis dit: "Toutes personnes nées ou naturalisées citoyens des États-Unis, et subjectes à leur juridiction, sont citoyens des États-Unis et de l'État où elles résident, etc." Mme de Circé n'est résidant pas en Louisiane, n'est pas citoyenne de cet État; elle n'est pas sujette au paiement de différents comptes pour l'administration, s'élevant à $650.24.

Plusieurs résolutions d'une importance secondaire ont été présentées et lues deux fois; à leur lecture finale, nous les publierons. Immédiatement avant l'ajournement de la séance, M. Glynn a présenté une résolution imposant à chaque membre du corps de la police le devoir d'arrêter et d'examiner les vêtements de toute personne soupçonnée de porter une arme cachée; et mettant d'expulsion du corps de la police tout agent trouvé coupable d'infraction à ce devoir.

Le résolution donne juridiction aux recorders, et fixe la pénalité à $25 d'amende et à trente jours d'emprisonnement. Ve l'importance de la question, elle a été soumise au comité général avec prière de la lui consacrer son attention immédiate.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des hypothèques:

New-Orleans Savings Institution au Mutual National Bank, deux lieu d'un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Royale, Dumaine, St-Philippe et Chartres.....$1,333

Mutual National Bank au New-Orleans Savings Institution, un tiers de la susdite propriété.....$1,833

Le succession d'Elisa Shomers à Mme John Courrege, un terrain avec bâtisses, formant le coin des rues Lyon et Laurel.....$1,400

—Nous avons parlé d'un projet de loi tendant à permettre la rentrée des contumax; nous sommes en mesure de déterminer leur nombre: il s'élève à 2,400.

OFFICIEL.

Lois de l'État de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1879.

No 20.] RÉSOLUTION DES DEUX CHAMBRES

De l'État de la Louisiane adressant les remerciements du peuple de la Louisiane à ces citoyens des autres États de l'Union et des pays étrangers qui ont contribué à secourir les habitants de la Louisiane qui ont souffert de l'épidémie de fièvre jaune en 1878.

Attendu, que pendant plusieurs mois de l'année dernière une peste épidémique de caractère le plus virulent a régné dans la capitale et dans toute une grande partie de l'État de la Louisiane, portant l'affliction, la détresse et la mort dans des milliers de maisons; et

Attendu que, dans ces jours de deuil et de misère, de magnanimes étrangers dans toutes les sections des États-Unis et dans beaucoup de pays à l'étranger sont volontairement venus au secours de notre peuple affligé avec des contributions qui se sont élevées à plusieurs centaines de milliers de piastres; c'est pourquoi

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent, Que les remerciements vifs et sincères de notre communauté soient et sont par la présente offerts à tous ces philanthropes au cœur large qui ont contribué si spontanément et si généreusement au secours des habitants de la Louisiane qui ont souffert de l'épidémie de fièvre jaune en 1878.

Décrètent en outre, Que nous, les Représentants du peuple de la Louisiane, jugeons qu'il est digne et convenable que nous reconnaissions ainsi et exaltions cette philantropie qui n'a jamais été surpassée, et que nous insérons dans nos Ouvres de Statut ce témoignage de gratitude, de manière que dans tous les temps à venir ceux qui nous suivront, tout en se rappelant la calamité qui frappa notre ancêtres, puissent se rappeler aussi la noble générosité des hommes, des femmes et des enfants des autres États de notre Union et des pays éloignés, qui vinrent à leur secours dans les jours de leur affliction.

(Signé) JOHN C. MONOURE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 Février 1879.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STONE,
Secrétaire d'État.

No 21.] LOI

Pour mettre la compagnie de l'Hôtel St. Charles de la Nlle-Orléans à même de contracter un emprunt d'argent et à fournir des garanties en conséquence.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale décrètent: Que la compagnie de l'Hôtel St Charles de la Nouvelle-Orléans, par son bureau de directeurs, soit et est autorisée à émettre des bons négociables de la dite compagnie, jusqu'à concurrence de deux cent cinquante mille piastres et non au-delà, en telles sommes, à un tel taux d'intérêt et à telles conditions de paiement que ledit Bureau pourra décider.

Sec. 2.—Décrètent en outre: Que la dite compagnie est autorisée à assurer le payement des dits bons, avec tout l'intérêt accru, par une hypothèque sur tous les biens fonciers appartenant à la dite compagnie, spécialement sur l'Hôtel St Charles et ses dépendances, et à engager l'assurance dudit bâtiment à telles conditions et de telle manière que les directeurs par une résolution pourront le décréter.

Sec. 3.—Décrètent en outre que si une telle hypothèque est inscrite au Bureau du Conservateur des Hypothèques dans la paroisse d'Orléans, une nouvelle inscription ne sera pas sujette à la prescription de dix années, mais que la dite hypothèque et inscription resteront en pleine force et en plein effet jusqu'à ce plein payement des bons aussi garantis.

Sec. 4.—Décrètent en outre que cette loi ne sera pas interprétée de manière à affecter la validité d'aucuns bons ou gages reposant maintenant sur la propriété de la dite compagnie, ni porter atteinte à aucune collection.

Sec. 5.—Décrètent en outre qu'avant la promulgation de cette loi, la dite compagnie déposera au bureau du secrétaire d'État un montant suffisant pour couvrir les frais de la promulgation.

(Signé) JOHN C. MONOURE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 Février 1879.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STONE,
Secrétaire d'État.

—Les étincelles provenant d'une cheminée ont mis le feu au toit (en bardeaux pourris) de la maison No 85 de la rue Gaiennié; les pompiers ont promptement éteint les flammes. La perte est insignifiante.

—James Wilson, arrêté au coin des rues Première et Rousseau, est accusé, par M. W. J. French, d'avoir à main armée, dans l'intention de tuer, et de vol dans une maison.

—On a parlé, hier, d'une victoire du grand jury sur l'avocat de district des États-Unis.

—Le toit de la maison située au coin des rues Washington et Dryades, a été découvert en feu, hier, à midi. Un agent de police, avec l'aide de gens du voisinage, est parvenu à mettre fin à ce commencement d'incendie avant que les dégâts en fussent sérieux.

—L'état de Wimberley s'est amélioré à tel point, que les médecins de l'Hôpital de Charité ont espoir de le sauver.

—Les agents de police secrète McDonough et Gaster ont opéré hier soir, l'arrestation d'un bandit notoire, John O'Brien.

—Après enquête, le jury du coroner Markey a déclaré dans son verdict, que Farrell avait été tué d'un coup de feu par Jules Kuper.

Conseil Municipal.—La réunion régulière du nos édiles n'ayant pu avoir lieu mardi dernier, pour faire, a eu lieu hier.

A l'ouverture de la séance, le maire a annoncé qu'il avait réintégré le nommé John O'Donahue dans ses fonctions d'agent de police.

Deux ordonnances ont été adoptées: l'une allouant la somme de $1236.50 à l'ex-shérif Thomas H. Handy en remboursement de dépenses faites par lui à l'élection dernière; et l'autre pourvoyant au paiement de différents comptes pour l'administration, s'élevant à $650.24.

Plusieurs résolutions d'une importance secondaire ont été présentées et lues deux fois; à leur lecture finale, nous les publierons. Immédiatement avant l'ajournement de la séance, M. Glynn a présenté une résolution imposant à chaque membre du corps de la police le devoir d'arrêter et d'examiner les vêtements de toute personne soupçonnée de porter une arme cachée; et mettant d'expulsion du corps de la police tout agent trouvé coupable d'infraction à ce devoir.

Le résolution donne juridiction aux recorders, et fixe la pénalité à $25 d'amende et à trente jours d'emprisonnement. Ve l'importance de la question, elle a été soumise au comité général avec prière de lui consacrer son attention immédiate.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

New-Orleans Savings Institution au Mutual National Bank, deux lieu d'un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Royale, Dumaine, St-Philippe et Chartres.....$1,333

Mutual National Bank au New-Orleans Savings Institution, un tiers de la susdite propriété.....$1,833

Le succession d'Elisa Shomers à Mme John Courrege, un terrain avec bâtisses, formant le coin des rues Lyon et Laurel.....$1,400

—Nous avons parlé d'un projet de loi tendant à permettre la rentrée des contumax; nous sommes en mesure de déterminer leur nombre: il s'élève à 2,400.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

La hausse du 5 pour cent.—Démission du préfet de police.—Le nouveau président de la commission du budget.—Déclaration protectionniste de M. Waddington.—Gambetta opposé à la mise en accusation du cabinet de Broglie.

Paris, 27.—La hausse du 5 pour cent a été la conséquence des bruits qui ont couru suivant lesquels M. Léon Say, ministre des finances, devait déclarer devant la Chambre des Députés, que la conversion est actuellement une impossibilité.

Paris, 27.—La nouvelle de la démission du préfet de police, de Paris, est confirmée. M. Regnault, préfet de la Charente-Inférieure, lui succède.

Dans le conseil de cabinet de mardi, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a annoncé qu'il se défendra, demain, contre les attaques dont il a été l'objet à cause de ses agissements dans les questions de police et autres.

M. Brisson a été nommé président de la commission du budget.

Londres, 27—Une dépêche de Paris, au Times, dit qu'une députation de protectionnistes est allée trouver M. Waddington. Le ministre a parlé en faveur de mesures protectionnistes pour le coton, la toile, le velours, les industries métallurgiques; mais il s'est opposé aux droits protecteurs sur la farine.

Une dépêche de Paris affirme que Gambetta soutient le cabinet, dans l'opposition qu'il fait à la mise en accusation du ministère de Broglie.

M. de Marcère et la police.

Londres, 27—La déclaration que doit faire, ce soir, M. de Marcère à la Chambre des Députés pour se défendre des attaques dont il a été l'objet, s'adresse en partie aux accusations proférées par la Lanterne, relativement à des transactions financières.

M. Ansart, le chef de la sûreté publique, qui déplaît aux radicaux, a été gardé dans son poste, parce qu'il en sait trop, et qu'il serait imprudent de le destituer.

On cite à Pollonca quatre navires italiens et deux navires anglais complètement perdus. Sur terre Fourangah a été aussi désastreux.

A Reggiuolo, près de Sienne, le clocher de l'église a été renversé, pendant que la population était à la messe. Dans sa chute, il a tué deux prêtres à Pantel, et trois autres assistants et blessé 24 personnes.

Venise a été en grande partie inondée.

Parma, Plaisance, Milan, Florence ont subi des dégâts. Salerne, le vapeur anglais Silistria a sombré; dix-huit personnes ont été noyées. Le Vésuve a vomi des torrents de fumée. A Antasro, la vente de l'église a coûté sous l'action de l'ouragan, le prêtre a été tué à Pantel. Un grand nombre d'assistants ont été blessés. A Rome, la fièvre du vent a été terrible.

L'Alsace et la Lorraine demandent à être constituées en État fédéral.

Londres, 27—Une dépêche de Berlin au Standard dit que les partisans de l'autonomie alsacienne vont présenter une motion au Reichstag, en vue de constituer l'Alsace et la Lorraine en état fédéral. On pense que la motion sera adoptée.

L'Alsace-Lorraine.—Substitut au projet de discipline parlementaire.

Londres, 27.—Le Reichstag est prêt à établir pour l'Alsace-Lorraine un régime qui n'est pas précisément un état fédéral. Après une discussion entre Bismarck et les représentants alsaciens, le projet sera soumis à la décision de l'Empereur. On croit généralement que le gouvernement allemand se contentera d'une extension des pouvoirs du président du Reichstag, comme substitut au projet de discipline parlementaire.

Madrid, 27—Les travaux pour l'Exposition internationale de 1880 sont commencés.

Interdiction de vente du Gelée.

St-Pétersbourg, 27—La vente du Gelée dans les rues a été interdite. Les pouvoirs qu'il a données de la peste étaient étendus.

Indisposition de l'empereur Guillaume.

Berlin, 27—L'empereur Guillaume est légèrement indisposé. Il a le larynx affecté et un rhume.

Le naufrage de l'Adriatique.

Londres, 27—Une dépêche de Dunkerque dit qu'il y avait à bord du navire anglais l'Adriatique, naufragé pendant sa traversée du Pavillon Pica, le 16 février, 49 personnes dont 7 seulement ont été sauvées.

Londres, 27—Le navire espagnol, Emmanuel, allant de Ste Marie à Denia, est entré à Gibraltar, le 17, fort endommagé par suite d'une collision.

Suspension.

Londres, 27—Evans Davies et Cie, propriétaires des mines Lilleydale, à Hanley, ont suspendu leurs paiements.

Reprise de relations entre le Mexique et l'Angleterre.

Londres, 27—Suivant le correspondant de Manchester Guardian, le Mariquita est en train de négocier pour la reprise des relations diplomatiques avec l'Angleterre. Pour se concilier les porteurs de Bons anglais, il vient offrir de payer un léger intérêt sur ses dettes à l'étranger.

Consistoire à Rome.—Prochaine nomination de 15 cardinaux.

Londres, 27—Une dépêche de Rome au Standard dit que le pape n'a réellement pas offert le cardinalat au Dr Newman.

Un consistoire aura lieu demain. Il n'y aura pas d'allocution publique, mais un autre aura lieu vers Pâques, et douze cardinaux y seront nommés. Six seront Italiens et 6 étrangers.

Le cardinal Filippo Guidi, évêque de Palestrine est très malade.

Démonstration de l'Allemagne contre Samoa.

San Francisco, 27—Des avis de Samoa par le vapeur Zealandia disent qu'il y a deux navires de guerre dans le port, l'Adriane et l'Albatros; un troisième, le Bismarck, est attendu.

Bientôt, si le traité n'est pas conclu, le Werner attaquera probablement Samoa. Il aura avec lui trois vaisseaux de guerre et 600 hommes. Les indigènes américains souffrent beaucoup de cet état de choses. Il n'y a pas un seul bâtiment appartenant aux États-Unis à une distance de 1,000 milles.

Mécanos dans une ville du Pacifique.

San Francisco, 27—L'île Norfolk a éprouvé un terrible ouragan qui a causé de sérieux dommages aux plantations. L'expédition Victoria de la Nouvelle-Guinée a été décimée par la maladie, les fatigues et les luttes avec les naïfs. Les matelots affaiblis par la maladie ne pouvaient plus conduire le navire. M. Ingham ainsi que l'équipage du vapeur Bourneon ont été attaqués à l'île Brooks par les naïfs. Ingham, le maître, le premier, l'ingénieur et deux Chinois ont été massacrés.

Incendies.

New-York, 27.—Un incendie a éclaté, ce matin, dans la bâtisse à 4 étages, dans la 53e rue, occupée J. A. Frey qui y tient une écurie. Il s'est étendu jusqu'à la maison Osborne et au pensionnat de jeunes filles de Mme Reed. Le mur de derrière s'est écroulé et a chuté à provoqué une panique parmi les jeunes filles qui habitent l'institution.

Elles en sont toutes échappées. Perte, $10,000. 48 chevaux, plusieurs animaux de prix ont été également détruits. 5 hommes ont été sauvés, mais au prix de blessures mortelles. On évalue maintenant la perte à $120,000.

WASHINGTON.

Le naufrage du David Folck.

Washington, 27—La goélette David H. Folck s'est échouée vers trois heures du matin, à six milles au sud de la station des signaux de Barnegat, N. Y. La mer étant très mauvaise, la goélette s'en alla bientôt en pièces. Vers les 11 heures du matin on put recueillir des débris et des vêtements de femme. L'équipage au nombre de onze, une femme et un enfant, s'étaient réfugiés dans les gréements.

On essaya en vain de secourir les malheureux, la mer était trop mauvaise. On ne put alors sauver qu'un jeune homme et l'enfant. Les autres furent recueillis plus tard. Deux se noyèrent dans le trajet. La femme du capitaine est encore sur le navire. Les cadavres du capitaine Sawyer et de sa femme ont été transportés à terre. Deux autres corps ont été trouvés près de Barnegat. On n'a pu sauver que 5 hommes et un enfant de 2 ans. Le navire s'est séparé en deux et a été perdu. Le gardien de la station de Barnegat, en prenant part au sauvetage a été sérieusement blessé.

Sénat.

M. Teller présente le rapport de la majorité du comité qui porte son nom. La minorité présentera le sien plus tard. Le comité continuera à siéger pendant la session prochaine.

Le Sénat refuse de discuter le projet de loi relatif aux indemnités de Genève et s'occupe de celui relatif aux arrérages des pensions.

A 1 heure 30 le Sénat entre en séance exécutive; les portes sont ouvertes à 5 heures. Le rapport sur les rivières et ports est présenté et mis à l'ordre du jour.

Le projet de recensement, amendé par la Chambre, est renvoyé au comité "ad hoc."

Après avoir rendu hommage à la mémoire du représentant Douglas, de la Virginie, le Sénat s'ajourne.

Dans sa séance exécutive le Sénat confirme de nombreuses nominations.

Il se manifeste une opposition contre celle de Samuel Hayes, maître de poste à St Louis. D'après les principes du service civil et conformément aux désirs de toute la communauté de St Louis, il vaudrait mieux, disent-ils conserver dans la place M. Ch. T. Felley, qui y était auparavant, mais le Président ayant fait savoir que pour aucune raison, M. Felley ne serait renommé, la nomination Hayes est confirmée.

La majorité du comité s'est déclarée en faveur de l'amendement qui livre les impressions publiques à l'entreprise particulière, à condition d'un rabais de 10 pour cent sur les prix actuels.

CHAMBRE.

M. Randall donne une explication personnelle, relativement aux accusations faites contre lui dans une lettre écrite, le 26 septembre, par l'agent spécial Williams au major W. B. Moore sur les warrants qu'il a émis en faveur du bureau des impressions. Il demande la nomination d'un comité pour faire une enquête sur ces accusations.

Les républicains de la Chambre expriment leur parfaite confiance dans l'honnêteté de M. Randall. Une résolution à cet effet est adoptée à l'unanimité.

La Chambre adopte un projet pourvoyant à une meilleure ventilation du capitole et nommant un comité pour régler les travaux. Elle adopte ensuite le rapport de conférence sur le projet de revenu intérieur. Ce projet réduit la taxe sur le tabac de 24 cents à 16.

Il est maintenant soumis à la signature du Président.

Elle s'occupe ensuite de l'affaire de contumace de Geo. Seward, ministre en Chine, et, après une forte opposition des républicains, une résolution est adoptée suivant laquelle Seward doit être amené à la barre de l'Assemblée.

On doit discuter dans la séance de soir le rapport du comité des voies et moyens.

Washington, 27—L'avocat-général a décidé que les membres du Congrès dans ont droit aux privilèges de la poste à partir du jour où ils entrent en fonctions, assurments ou non. Les membres du 45e Congrès jouiront donc de ce privilège à partir du 4 mars prochain.

Comédie.

Le comité des allocations de la Chambre a décidé de rejeter une partie des amendements du Sénat sur les allocations des postes; mais elle demandera le débat sur le vote séparé des amendements relatifs au subside bâtiment à la nouvelle classification des matières postales.

Le comité de la Chambre sur les dépenses du département d'Etat a eu une séance secrète hier soir, et bien que le secret fut recommandé, on sait que la majorité de la Chambre votera la mise en accusation de Seward, ministre en Chine. La minorité votera contre.

Le comité du commerce du Sénat a fait son rapport sur les allocations des rivières et ports avec des amendements nombreux. Il a donné une allocation nouvelle relative au Mississippi. Le port de Charleston a obtenu $100,000.

Comité Teller.

Rapport.

Le rapport de la majorité du comité Teller dit qu'il y a eu de grandes fraudes dans la Caroline du Sud. On a bourré les bottes; les dépêches correspondantes ont pris leur place. Il dit aussi qu'il y a eu fraudes, violences et intimidation en Louisiane. Il exprime l'espoir que le Congrès prendra les mesures nécessaires pour protéger tout citoyen paisible, ce que n'ont pas fait les Etats.

Il passe en revue les témoignages de 91 témoins en Louisiane, et de 107 dans la Caroline du Sud. Dans ces Etats, il y a eu dans chaque comté, un seul parti, des fraudes au moyen de votes doubles. En Louisiane, il y a eu de 30 à 40 meurtres.

En concluant, le rapport dit: Il semble qu'il y avait une détermination générale de restreindre la liberté de la parole sur les questions politiques; sur les résolutions entre le travail et le capital, entre employés et maîtres; tout est calculé pour provoquer une lutte entre les deux classes ouvrières et les blancs.

Rien dans les lois de ces Etats n'autorise cette détermination, mais les démocrates qui assistent à toutes les assemblées, démocratiques ou républicaines, ont l'habitude d'empêcher de discuter des questions sous toutes leurs faces. Tout ce qui a rapport à la condition des nègres avant et après qu'ils sont regardés comme ayant un caractère incendiaire.

Toutes les attaques faites contre les gens de couleur sont basées sur ce que ceux-ci menacent les blancs. Rien que dénudé de raison, ces rapports sont l'excuse de toutes les atrocités commises contre cette race. En dépit de ces accusations fausses, tous les témoins blancs entendus ont reconnu que la population de couleur était pacifique, incapable de se venger. Ils s'accordent à dire qu'il n'y a pas un fait dans toute l'histoire de l'Amérique qui confirme ces faux rapports. Il faudrait une bien grande provocation pour amener les gens de couleur à pas de violences envers les blancs.

Aucune poursuite n'a été instituée dans le Dakoline du Sud contre les violateurs de la loi, aucune tentative n'a été faite pour punir ceux qui se sont rendus coupables d'outrages envers des citoyens; et quand les Cours des Etats-Unis ont voulu s'occuper de ces questions, toute plainte a été arrêtée par les autorités de l'Etat au moyen d'accusations de parjure et de l'emprisonnement des témoins.

Les citoyens savent que s'ils essaient de traîner les coupables devant les cours des Etats Unis, ils seront eux-mêmes punis devant les cours d'Etat. Le gouvernement est un gouvernement blanc; aucun homme de couleur n'en fait partie; mais qui ait eu le courage de l'humanité de faire traduire devant les tribunaux ceux qui ont commis tous ces outrages contre la race de couleur.

Les lois de la Louisiane et de la Caroline du Sud sont incontestablement suffisantes pour protéger tout citoyen; mais elles ne sont pas exécutées. Cette situation doit aboutir finalement à la destruction de ces Etats.

Le comité n'a pas eu le temps de faire l'enquête sur tous les districts de ces deux Etats, mais il a entendu assez de témoins pour affirmer que non seulement les élections congressionnelles, mais aussi celles d'Etat ou de paroisses ou comtés, ont été frauduleuses et le fruit de la violence.

L'expression de la volonté de certains votants était interdite et des milliers de citoyens ont été privés de leurs franchises électorales, et les fraudes, les violences ont été employées non seulement contre les républicains, mais contre les démocrates indépendants, contre tout parti politique qui faisait opposition à la faction régnante. Ce sont le rapport de la majorité. La minorité n'a pas encore eu le temps de préparer le sien.

Rapport sur la loi anti-chinoise.

St-Pétersbourg, 27—Le club central républicain des jeunes gens a tenu une assemblée, hier soir, et a résolu unanimement de prier le Président de signer la loi anti-chinoise.

Candidature municipale.

Boston, 27—La convention démocratico-greenbackiste a pris pour candidat à la mairie Geo. Walker.

Accouchement.

Memphis, 27.—John Miller a été assassiné, la nuit dernière, à 15 milles de Stanton, dans sa propriété. Le coupable est resté inconnu.

St-Louis, 27—La batisse et se trouvaient les machines à tamiser le fer et inoccupées, à St-Louis, a été détruite par le feu.

Galveston, 27—Une voiture publique a été arrêtée près de Peg Leg Station par deux bandits qui ont dérobé les voyageurs et enlevé les sacs de la malle.

Danville, Va., 27.—Le juge Rives doit juger 3 juges de cours de comté mis en accusation par le grand jury pour n'avoir pas permis aux jurés de couleur de servir.

Marchés étrangers.

Paris, 27 — Midi—Rentes 110 fr. et 35c.

Liverpool, 27, 2 P. M.—Coton—Middling uplands 5 3[8, middling orléans 5 1[2, low middling uplands 5 1[4, good ordinary uplands 5 1[8, ordinary uplands 4 3[4. Uplands Low Middling clause, livraison en mars et avril 5 3[8.

Londres; 27—3 P. M.—Erie 26. L'encaisse métallique a augmenté de £277,000 à la banque d'Angleterre.

Paris, 27, 2:30 P. M.—Rentes, 111fr. et 25c.

Liverpool, 27, soir.—Coton—Futurs lourds mers fermes.

Liverpool, 27, 3 p. m. — Les ventes américaines comprennent 5,650 balles. Uplands, Low Middling clause. Livraison, février 5 13[32 à 5 3[8, février et mars 5 3[8, avril et mai 5 13[32, juin et juillet 5 1[32.

Argent, Stocks, etc.

New-York, 27, midi.—Actions fermes. Argent 3, Change, long 4.85 1[2, court 4.86 3[4, Bons d'État calmes, Gouvernements fermes. Coton baisse. Ventes 1204. Middling Uplands 9 13[16, Middling Orléans 9 15[16. Futurs fermes, mars 9.90, avril 9.92, mai 10.08, juin 10.22.

New York, 27, soir—Argent 4, change 4.85[8, à 4.86, gouvernements actifs